



N° 1

## LA LETTRE DES RÉSERVES NATURELLES

### Un patrimoine commun

**L**e 6 septembre 1973, un arrêté ministériel créait la première réserve naturelle de Basse-Normandie : la Tourbière de Mathon à Lessay. Trois ans plus tard, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature était adoptée. Cette loi, a fait de la préservation de la biodiversité un principe d'intérêt général. En officialisant le statut des réserves naturelles, elle a permis de développer progressivement cette politique de protection. Trente ans après, qu'en est-il en Basse-Normandie ?

Au cours de cette période, 8 réserves naturelles nationales ont été créées dans la Manche et le Calvados. Elles couvrent un territoire de près de 6 000 ha. Situées au cœur d'un parc naturel

régional, incluses ou adossées aux terrains protégés par le Conservatoire du Littoral ou aux espaces naturels sensibles des départements, forêt domaniale, elles témoignent de la richesse biologique de notre région par la variété des milieux naturels qu'elles protègent : hêtraie à ifs et à houx, dunes, dépressions humides littorales, tourbières, zones humides intérieures, coteaux calcaires, récif fossile.

### Une contribution à des enjeux nationaux et internationaux

Parce qu'elles protègent des milieux très variés et disposent d'un organisme gestionnaire et de personnel compétent, les réserves naturelles ont un rôle privilégié au niveau national dans l'acquisition de connaissances, le suivi scientifique, l'expérimentation dans la gestion et la restauration de



Orchis frelon



En ouvrant leurs espaces au public, elles apportent l'éducation et la sensibilisation indispensables à la prise de conscience par chaque citoyen de la nécessité de préserver notre patrimoine naturel.



En réponse à la convention internationale pour la biodiversité écologique, la « stratégie nationale pour la biodiversité » établie par l'Etat français depuis 2004 vise à stopper d'ici 2010 la perte de biodiversité de notre pays. Parce qu'elles protègent de manière durable notre patrimoine naturel d'exception, les **réserves naturelles nationales** sont l'un des éléments permanents du «Réseau Ecologique National» qui permettra à la France de relever ce défi. Elles contribuent en effet, en tant que réservoirs de biodiversité, à la construction du réseau européen Natura 2000.

## Une gestion partagée

La gestion durable du patrimoine naturel, considéré comme bien commun de la nation est l'affaire de tous : collectivités locales, propriétaires, usagers, citoyens, associations. Si la gestion des réserves naturelles est généralement confiée à une association naturaliste, ou une collectivité, le comité consultatif de gestion qui assiste l'Etat et le gestionnaire dans la définition et la planification des actions, intègre l'ensemble des acteurs locaux concernés par la biodiversité : communes, conseils généraux, chasseurs, pêcheurs, scientifiques... Ce mode de gouvernance sert aujourd'hui de référence en matière de protection et de gestion du patrimoine naturel, pour améliorer à toutes les échelles territoriales, la mobilisation et la concertation des acteurs et la coordination de leurs actions.

*Phoques veau-marin*



## 30<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de protection de la nature

*«Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit» (article 1 de la loi du 10 juillet 1976)*

Après la création du premier ministère chargé de l'environnement en janvier 1971, l'essentiel de l'action des pouvoirs publics durant les années 70-80, va consister à renforcer et à harmoniser l'arsenal juridique pour la préservation de l'environnement. Ainsi, la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature marque un véritable « tournant » dans la politique française en ce domaine. Cette loi engage la responsabilité de près d'une douzaine de départements ministériels et servira longtemps de référence pour renforcer et compléter le cadre réglementaire, selon les préoccupations européennes.

Tout en restant dans les limites d'une loi-cadre, le texte ouvre de nouvelles voies : déclaration de la portée d'intérêt général, étude d'impact rendue publique, renforcement de la protection de différentes

espèces de la faune et de la flore, législation sur les réserves naturelles et les espaces boisés, définition du rôle des associations agréées de protection de la nature... Cette loi sera le point de départ de toute une politique qui ne fera, par la suite, que l'amender et la compléter tant par ses nombreux décrets d'application que par les lois qui seront adoptées (installations classées, chasse, pêche, littoral, montagne, enquêtes publiques...) Aujourd'hui, nombre des articles de la loi sont abrogés et retranscrits dans les codes de l'environnement, rural ou forestier.

Trente ans plus tard, partout en Europe et dans le monde, le constat est le même : si nous n'y prenons garde, la diversité biologique et la variété des paysages ne cesseront de s'appauvrir.

C'est ainsi que la France a ratifié 15 conventions, protocoles ou accords internationaux, qu'elle a adossé à sa Constitution une charte de l'environnement et qu'elle s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité.



## Les réserves naturelles nationales de Basse-Normandie



### Mare de Vauville (Manche)

Vaste étendue d'eau douce, isolée de la mer par un étroit cordon dunaire, la quasi-totalité de la réserve est propriété du Conservatoire du Littoral. Avant d'atteindre la réserve naturelle, il faut l'observer du haut des dunes perchées, sur la route qui vient de Biville. Là, le spectacle offert par la nature est grandiose ... et pénétrer sur la réserve, c'est en quelque sorte entrer dans un autre monde. L'impression de calme tout d'abord ressentie se dissipe aux bruits du vent dans les roseaux et du ressac de la mer.

Le territoire protégé présente un vaste complexe composé de dunes fixées, de pelouses hygrophiles et de petites

mares temporaires (appelées pannes humides) qui renferme une exceptionnelle diversité floristique et permet à de nombreuses espèces rares de s'y développer. Le monde végétal y est représenté par 333 espèces dont 4 protégées au niveau national : la grande douve, l'oeillet des dunes, la littorelle à une fleur et le chou marin. La faune recensée se compose de 147 espèces d'oiseaux, comme le grand gravelot, le gravelot à collier interrompu, le busard des roseaux et le fuligule morillon, dont la reproduction y est régulièrement observée ; 24 espèces de mammifères, et 19 espèces d'amphibiens et reptiles dont 16 sont protégées au niveau national : le triton crêté, le pélogyde ponctué, le crapaud calamite ... et pas moins de 550 espèces d'insectes. La fauche, l'étrépage et le dessouchage sont pratiqués pour contrôler le développement de la végétation et conserver la diversité des milieux.

La réserve naturelle est ouverte au public en permanence, et un observatoire ornithologique est mis à disposition. Des visites guidées sont organisées toute l'année par le gestionnaire, à date fixe pour les visiteurs individuels et sur rendez-vous pour les groupes constitués.



*Gravelot à collier interrompu*

*Gestionnaire : Groupe Ornithologique Normand*



### La Sangsurière et l'Adriennerie (Manche)

A Dовille, au cœur des marais du Cotentin et du Bessin, où s'étendent les plus beaux milieux tourbeux de la région, se situe la réserve du marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Ce territoire constitue une des dernières tourbières actives de plaine. La tourbe y atteint plus de 10 mètres d'épaisseur. Deux secteurs sont identifiables : une zone centrale dense composée de lande tourbeuse dominée par le bois-sent-bon, la marisque et la molinie, comprenant des dépressions caractérisées par la présence de sphaignes et de drosera ; et une zone périphérique constituée de prairies tourbeuses. La mosaïque des milieux tourbeux est à l'origine de la richesse

floristique du site qui se traduit par la présence de 230 espèces botaniques dont des orchidées, comme la plathanthère à deux feuilles, la spiranthe d'été (protégée au niveau national), ou encore des plantes carnivores comme l'utriculaire et les rossolis dont les trois espèces, protégées au niveau national, y sont représentées. Parmi la centaine d'espèces d'oiseaux recensés, il faut signaler la présence du busard cendré, du courlis cendré et du vanneau huppé régulièrement observés comme nicheurs. Chez les insectes, le site se caractérise par la présence d'une population d'une petite libellule, l'agrion de mercure, espèce reconnue d'intérêt communautaire. Les enjeux de conservation de ce patrimoine, impliquent le maintien d'une gestion agricole traditionnelle axée sur la fauche et le pâturage extensif. Cette gestion est assurée par un syndicat intercommunal, qui regroupe les quatre communes propriétaires. Pour les secteurs

inaccessibles à l'exploitation agricole le Parc met en œuvre des opérations spécifiques (débroussaillage, pâturage avec des poneys...).



*Gestionnaire : Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

*Rossolis à feuilles rondes*



## Tourbière de Mathon (Manche)

Située sur la commune de Lessay, au cœur du Cotentin, et propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1996, la réserve naturelle nationale de la Tourbière de Mathon correspond à une petite dépression tourbeuse assurant la transition entre le plateau de grès des landes de Lessay au sud, et le marais de la vallée de L'Ay au nord.

De superficie modeste (16 ha), la Tourbière de Mathon abrite néanmoins un patrimoine naturel remarquable composé par de nombreux habitats d'intérêt européen : landes sèches à tourbeuses, tourbière acide à sphaignes, bas-marais alcalin, aulnaie-saulaie humide, chênaie, prairies humides à orchidées ..., hébergeant pas moins de 300 espèces de plantes supérieures, 81 mousses et 32 lichens, dont certaines sont protégées au niveau national :

rossolis à feuilles rondes, grande douve, andromède à feuilles de Polion, ou encore au niveau régional : narthécie brise-os, piment royal, petite utriculaire ... Plus de 740 invertébrés y ont été inventoriés, dont 69 papillons et 88 araignées. Chez les oiseaux, 33 espèces y nichent, dont l'engoulevent d'Europe.



*Renoncule grande douve*

La gestion conservatoire du site repose sur diverses interventions mécaniques ou manuelles : fauche, débroussaillage, dessouchage avec exportation systématique de la matière organique. Parallèlement depuis 1995, des bovins Highland y paissent pour augmenter la diversité des milieux en limitant la pousse des espèces ligneuses. Enfin dans un but pédagogique, des visites guidées de la réserve naturelle destinées au grand public et aux scolaires, sont proposées par le gestionnaire. De nombreux chercheurs et étudiants viennent également régulièrement sur le site protégé.

*Gestionnaire : Association "Vivre en Cotentin" - CPIE du Cotentin*



## Domaine de Beauguillot (Manche)

Implantée entre terre et mer, sur la commune de Sainte-Marie du Mont, site renommé du débarquement allié de 1944, la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot n'en est pas moins un haut-lieu de la découverte de la nature. Classé à l'initiative de Monsieur Claude Hettier de Boislabert et situé au cœur de la baie des Veys, le domaine appartient au vaste complexe des marais de l'isthme du Cotentin.

Le statut foncier de la réserve est constitué de deux entités distinctes : une partie maritime appartenant au domaine public maritime et une partie terrestre qui devient propriété du Conservatoire du Littoral en 1997. Le milieu naturel

composé de vasières intertidales, de prés salés, de dunes, de mares et de prairies humides, abrite un grand nombre d'espèces patrimoniales. Plus de 1700 taxons y sont recensés : 345 plantes à fleurs, 760 insectes, 216 oiseaux, 65 mollusques, 30 mammifères, 13 amphibiens et reptiles.

Les plantes les plus remarquables sont l'ophioglosse langue de serpent, l'orchis à fleurs lâches, l'oënanthe faux-boucage mais aussi l'elyme des sables et la renoncule à feuilles d'ophioglosse, deux espèces protégées au niveau national. Parmi les nombreux insectes, on note la présence de près de 400 coléoptères, d'une centaine de papillons et de 22 libellules ...

Le site doit sa reconnaissance à l'accueil chaque hiver de pas moins de 35 000 oiseaux d'eau et de la seconde colonie française de phoque veau-marin, espèce d'intérêt communautaire. Les milieux sont essentiellement entretenus dans un objectif de conservation du patrimoine naturel. Des agriculteurs conventionnés les exploitent de façon traditionnelle. Premier site régional pour la découverte ornithologique, les oiseaux de la réserve naturelle sont annuellement observés par plus de 30 000 visiteurs. Des aménagements destinés à la découverte des lieux et des visites guidées sont proposés au public.



*Gestionnaire : Association Claude Hettier de Boislabert*

*Canard siffleur*



## Forêt domaniale de Cerisy (Manche & Calvados)

Etendue sur les communes de Montfiquet et Cerisy-La-Forêt, la réserve naturelle nationale de la Forêt Domaniale de Cerisy doit son classement à la présence d'un insecte endémique, unique au monde, le «carabe à reflets cuivrés», espèce protégée au niveau national. Ainsi, ce sont près de 2130 hectares qui bénéficient aujourd'hui de ce statut de protection. Principale forêt domaniale du Calvados et de la Manche, la richesse patrimoniale du site est composée de nombreux habitats dont une dizaine présente un intérêt européen comme la hêtraie à houx, l'aulnaie-frênaie, la hêtraie à asperule ... Pas moins de 228 espèces végétales y sont également recensées, ainsi que 17 mammifères dont la noctule de Leiser, le cerf élaphe, le chevreuil ...

De nombreux oiseaux, typiques des milieux forestiers, y sont observés, soit une soixantaine d'espèces au total, dont le pic mar. Il faut également mentionner la présence de 12 espèces d'amphibiens et reptiles, et d'au moins 920 espèces d'insectes identifiées à ce jour. La gestion conduite tient compte de l'ensemble des fonctions de la forêt : conservation de la biodiversité, production de bois, protection des sols, accueil du public ... La futaie régulière où domine le hêtre est majoritaire, mais la sylviculture est adaptée et les méthodes intensives évitées. En outre, 11 % de la forêt sont traités en futaie irrégulière et 5 % ne font l'objet d'aucun traitement sylvicole. Une attention particulière est accordée au bois mort, nécessaire à de nombreuses espèces. Enfin, la fréquentation du public y est très importante et en augmentation. Pour assurer un accueil de qualité, tout en préservant le milieu naturel, de nombreux équipements touristiques ont été mis en place.

*Gestionnaire : Office National des Forêts*



*Carabe à reflets cuivrés*



## Falaise du Cap romain (Calvados)

Seule réserve naturelle consacrée dans la région à la protection du patrimoine géologique, la falaise du Cap Romain se situe à la limite des communes de Bernières-sur-mer et Saint-Aubin-sur-mer, sur les côtes du Calvados. Cette falaise littorale, d'une hauteur de 6 à 7 mètres, domine un large estran rocheux localement ensablé.

L'érosion naturelle a mis en évidence dans les calcaires de la partie moyenne de cette falaise et localement sur l'estran rocheux, des récifs d'éponges fossiles d'âge jurassique, remarquablement bien conservés, avec une faune d'accompagnement d'environ 130 espèces, parmi lesquels de nombreux oursins, mollusques et bryozoaires. L'ensemble, en permettant d'observer l'apparition des

éponges constructrices, leur conquête des fonds marins et leur asphyxie par enfouissement sous les sables, constitue un épisode exceptionnel de l'histoire géologique de la Basse-Normandie se déroulant il y a 160 millions d'années. Le platier rocheux, découvert à marée basse est également intégré à la réserve du fait de la présence de blocs de roches exotiques transportés par des glaces flottantes au cours des glaciations quaternaires. Référence unique pour les géologues, la falaise du Cap Romain est décrite dans divers guides géologiques et naturalistes et fait régulièrement l'objet d'excursions scientifiques nationales et internationales.

La quasi-totalité de la réserve est située sur le domaine public maritime, seule la falaise appartient à une vingtaine de propriétaires publics et privés. La gestion de cet ensemble a été confiée à une association qui assure la préservation du patrimoine naturel par des travaux conservatoires, mais aussi par l'information du public et une surveillance régulière.

*Gestionnaire :*

*Association de Gestion de la Réserve Naturelle Géol.*



*Récifs d'éponges fossiles*



## Côteau de Mesnil-Soleil (Calvados)

La réserve naturelle est située dans la campagne de Falaise à une trentaine de kilomètres au sud de Caen. Sise sur le territoire des communes de Damblainville et de Versainville, elle fait également partie des Espaces Naturels Sensibles du département du Calvados dont elle est la propriété. Aborder la réserve de Mesnil-Soleil par sa face méridionale permet de cerner d'emblée les caractéristiques écologiques qui rompent nettement avec le contexte de la plaine limitrophe. Le relief est à pente forte, exposé à un ensoleillement maximum, où le sol maigre, voire absent, n'a jamais permis l'installation de la forêt, ni une exploitation agricole quelque peu intensive. Le sous-sol est constitué de roches calcaires sédimentaires déposées par la mer à l'époque Jurassique. Au niveau de la partie sommitale, où les roches calcaires sont surmontées par des argiles de décarbonatation, siègent des formations

forestières telles que les fruticées à cytise, viorne et cornouiller ainsi que des hêtraies, chênaies, pinèdes et tiliaies.

Ensoleillement, faibles précipitations et très faible profondeur des sols, permettent le développement d'une végétation de pelouses calcaires sèches, riche en orchidées et originale pour toute la Basse-Normandie. Vraisemblablement originelles, ces pelouses constituent le vestige d'une période plus chaude. La flore est représentée par 350 espèces de plantes à fleurs dont certaines sont extrêmement rares sur tout le quart nord-ouest de la France (*Coronilla minima*, *Prunella grandiflora*...), ainsi que d'espèces caractéristiques de ces milieux et protégées au niveau régional (*Carex humilis*, *Sesleria albicans*...). Deux espèces sont protégées au niveau national : *Gentianella amarella* et *Gentianella uliginosa*. Avec 19 espèces répertoriées, les orchidées abondent : platanthère verdâtre, orchis pourpre, ophrys abeille et mouche, épipactis helleborine et brun-rouge, céphalanthère pâle...



*Argus bleu-céleste*

Association Nature Calvados

Les insectes, notamment des papillons (171 espèces), strictement dépendants de la présence de telle ou telle espèce végétale pour leur reproduction, trouvent ici les conditions de leur existence. Les orthoptères (criquets et grillons) animent le coteau de leurs stridulations aiguës pendant la saison estivale.

Gestionnaire :

Conseil Général du Calvados



## Estuaire de la Seine (Seine-Maritime, Eure & Calvados)

Située au cœur d'un des principaux estuaires français, la réserve de l'estuaire de la Seine présente une succession de milieux humides plus ou moins soumis au sel et à l'action des marées. Son territoire s'étend sur 15 communes. Le statut foncier varie selon les secteurs : domaine public maritime ou fluvial géré par les ports du Havre ou de Rouen, propriétés du conservatoire du littoral et terrains privés. Le milieu naturel y est extraordinairement varié : vasières, prés salés, roselières, prairies humides ... auxquels s'ajoutent sur des surfaces plus réduites, des milieux dunaires, arborés et des mares

permanentes et temporaires. A cette grande variété de milieux, correspond une grande diversité faunistique et floristique. On y recense plus de 250 espèces d'oiseaux : gorgebleue à miroir, butor étoilé, râle des genêts, canard pilet, huïtrier pie, avocette élégante, spatule blanche ... On note également la présence de 40 espèces de mammifères dont le phoque veau-marin nouvellement apparu, 15 espèces d'amphibiens et reptiles, 67 espèces de poissons et crustacés, 424 espèces d'insectes, dont 385 papillons déjà recensés (écaille chinée, damier de la succise ...).

La flore se compose de 485 espèces, dont les plus remarquables sont le liparis de Loesel, le chou marin, l'elyme des sables et la pyrole à feuille ronde, protégées au niveau national. Etroitement liée à l'homme, l'action de protection et de restauration menée par le gestionnaire, tient compte de la multiplicité des acteurs locaux tout en adaptant leurs activités aux objectifs de conservation et d'amélioration de la bio-diversité. Des aménagements d'accueil (salle d'exposition, mare pédagogique ...), des visites guidées et cinq sentiers de découverte sont mis à la disposition du public.

Gestionnaire : Maison de l'estuaire



*Chevalier aboyeur*



## Pourquoi des réserves naturelles ?

Créées pour répondre aux enjeux de protection des éléments remarquables de la biodiversité, les réserves naturelles sont des outils de protection réglementaire qui ont de plus en plus vocation à être utilisés en complémentarité avec d'autres systèmes de protection du patrimoine naturel.






Ces sites fragiles, protégés et gérés avec beaucoup de soin, abritent les éléments de nature les plus précieux car rares ou menacés. Les réserves naturelles constituent également de véritables terrains d'observation et de recherche sur la biodiversité. Ainsi, au-delà de l'intérêt de la conservation, les réserves participent pleinement à un effort national de conservation et de connaissance de la biodiversité.

L'intégration dans le code de l'environnement de la loi 2002-76 du 27 février 2002 dite "loi de démocratie de proximité" et son décret d'application du 18 mai 2005, institue 3 types de réserves naturelles :

- Les **réserves naturelles nationales** (RNN) dont le classement intervient à l'initiative de l'Etat pour garantir la conservation de milieux naturels d'intérêt national, ou la mise en oeuvre d'une réglementation communautaire ou d'une convention internationale.
- Les **réserves naturelles régionales** (RNR) compétence nouvelle proposée aux conseils régionaux, leur permettant de disposer d'outils réglementaires semblables à ceux de l'Etat pour protéger et gérer des espaces remarquables.
- Les **réserves naturelles corses** (RNC). Que cela soit de sa propre initiative ou à la demande de l'Etat, la collectivité territoriale de Corse dispose aujourd'hui de la compétence de création de réserve naturelle sur son territoire.

## Qu'est-ce qu'une réserve naturelle ?

Une réserve naturelle c'est :

-  La protection d'un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local.
-  Un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts : espaces, espèces, objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels ou représentatifs.
-  Un territoire géré à des fins conservatoires, de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente.
-  Un site dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux.
-  Un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement pour un développement durable.

## Quels objectifs ?

Toutes différentes, les réserves naturelles partagent trois objectifs communs :

### La volonté de protéger

Les réserves naturelles ont pour objet de préserver des populations d'espèces animales et végétales, des habitats en voie de disparition et des formations géologiques ou spéléologiques remarquables.

Toutes uniques, les réserves naturelles ont une réglementation définie au cas par cas en fonction des caractéristiques du site et des objectifs fixés.

### Des équipes pour gérer

Les équipes qui travaillent dans les réserves sont des professionnels de la nature et s'organisent autour de 3 grands métiers : conservateur, garde et animateur. Ces spécialistes sont souvent entourés d'un personnel salarié polyvalent et de bénévoles passionnés. Selon leur taille, les réserves emploient entre une et plus de 20 personnes.

### Accueillir et sauvegarder

Les réserves naturelles sont des espaces uniques d'éducation et de découverte de la nature. De nombreuses animations pédagogiques sont proposées au public : visites guidées, parcours de découverte, expositions, publications... Des installations facilitent la découverte de la nature : observatoires, sentiers de découverte, panneaux d'information... Ces missions sont assurées par le gestionnaire de la réserve.

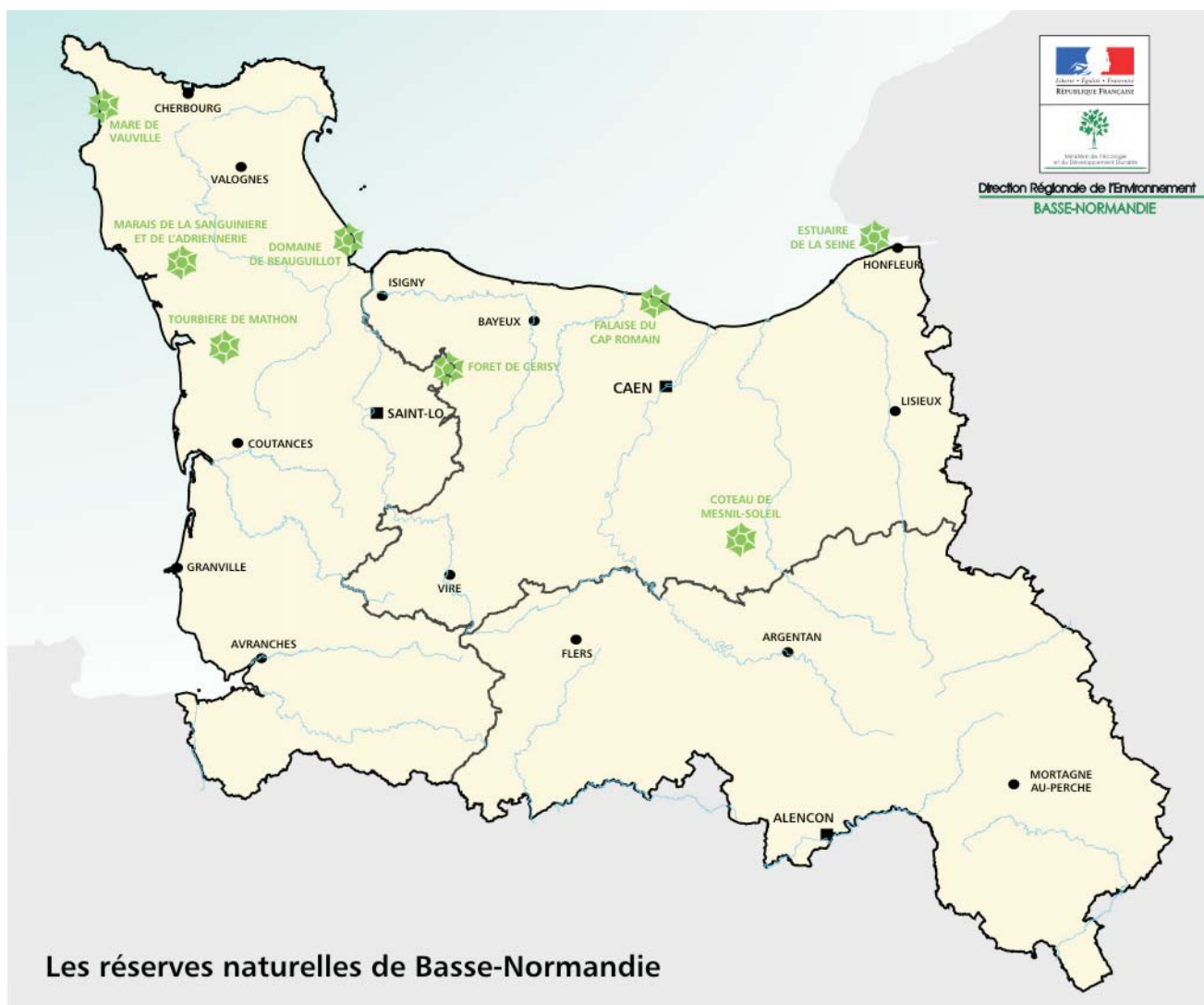
## La gestion des réserves

Pour chaque réserve naturelle, le Préfet de département désigne un **gestionnaire**, soit parmi des associations, des collectivités territoriales ou des propriétaires privés, des établissements publics, parfois des GIP ou des fondations. Celui-ci, appuyé par le **comité consultatif de gestion** et son **conseil scientifique** est chargé de concevoir et de mettre en oeuvre un **plan de gestion du site** d'une durée de 5 ans. Cette démarche repose sur trois éléments :

- Un diagnostic rigoureux permettant, à partir des données disponibles d'identifier et de hiérarchiser le patrimoine présent, d'évaluer la fonctionnalité de l'écosystème et de mettre en évidence les enjeux de conservation du site.
- La définition des objectifs du plan de gestion (objectifs à long terme, les objectifs opérationnels, le plan de travail)
- L'évaluation de la gestion (annuelle et en fin de plan), permettant les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et l'élaboration d'une nouvelle version du plan de gestion.

Travaux sur la réserve de la Sangsusièrre





Les réserves naturelles de Basse-Normandie

## Coordonnées des gestionnaires des 8 réserves

### La Mare de Vauville (50) :

**Arrêté ministériel de création** : 6 mai 1976  
**Décret ministériel** 2002-321 du 27 février 2002  
**Superficie** : 60 ha  
**Structure gestionnaire** : Groupe Ornithologique Normand  
 Université de Caen - Esplanade de la Paix - 14032 CAEN Cedex  
**Courriel** : m.vauville@wanadoo.fr  
**Site internet** : <http://gonm.free.fr/Protection/M07.htm>

### Sangsurière et de l'Adriennerie (50) :

**Arrêté ministériel de création** : 26 février 1991  
**Superficie** : 396 ha  
**Structure gestionnaire** : Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
 Maison du Parc - Cantepie - 50500 LES VEYS  
**Courriel** : [Info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:Info@parc-cotentin-bessin.fr)  
**Site internet** : <http://www.parc-cotentin-bessin.fr/>

### Tourbière de Mathon (50) :

**Décret de création** : 26 septembre 1973  
**Superficie** : 16 ha  
**Structure gestionnaire** : Centre d'initiatives pour l'environnement du Cotentin - 30 rue de l'hippodrome- BP 42 - 50450 LESSAY  
**Courriel** : [cpie50@club-internet.fr](mailto:cpie50@club-internet.fr)  
**Site internet** : [http://www.cpiecotentin.com/rnmathon\\_f.htm](http://www.cpiecotentin.com/rnmathon_f.htm)

### Domaine de Beauguillot (50) :

**Décret de création** : 17 janvier 1980  
**Superficie** : 505 ha  
**Structure gestionnaire** : Association Claude Hettier de Boislambert  
 Domaine de Beauguillot - 50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT  
**Courriel** : [rnbeauguillot@wanadoo.fr](mailto:rnbeauguillot@wanadoo.fr)

### La forêt domaniale de Cerisy (14 et 50) :

**Arrêté ministériel de création** : 2 mars 1976  
**Superficie** : 2124 ha  
**Structure gestionnaire** : Office National des Forêts  
 Unité Territoriale de Saint-Lô - 19 Route de Coutances  
 50180 AGNEAUX  
**Courriel** : [reserve.cerisy@onf.fr](mailto:reserve.cerisy@onf.fr)

### Falaise du Cap Romain (14) :

**Décret de création** : 16 juillet 1984  
**Superficie** : 25 ha  
**Structure gestionnaire** : Association de Gestion de la Réserve Naturelle Géologique de la falaise du Cap-Romain  
 Station Marine - 54 rue du Dr Charcot - 14530 LUC-SUR-MER  
**Courriel** : [Capromain@crec-unicaen.fr](mailto:Capromain@crec-unicaen.fr)

### Le coteau du Mesnil-Soleil (14) :

**Décret de création** : 28 août 1981  
**Superficie** : 25 ha  
**Structures gestionnaires** :  
 Association Nature Calvados  
 13 impasse du clair soleil - 14000 CAEN  
**Courriel** : [Coteau.mesnil.soleil@espaces-naturels.fr](mailto:Coteau.mesnil.soleil@espaces-naturels.fr)  
 Conseil Général du Calvados  
 Hôtel du Département - BP 12 - 14035 CAEN cedex

### Estuaire de la Seine (76, 27 et 14) :

**Décret de création** : 30 décembre 1997  
**Décret d'extension** : 9 novembre 2004  
**Superficie** : 8528 ha dont 2894 ha dans le Calvados  
**Structure gestionnaire** : Maison de l'estuaire  
 20 rue Jean Caurret - 76 600 Le Havre  
**Courriel** : [communication@maisondelestuaire.org](mailto:communication@maisondelestuaire.org)